



TUTORIEL CHANGEMENT DE SPÉCIALITÉ

TECHNICIEN D'ART

Le changement de spécialité est une orientation de carrière offerte à tous les techniciens d'art titulaires, conformément à l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant les modalités d'organisation générale du stage de formation et d'orientation requis pour le changement de spécialité ou de métier en cours de carrière des techniciens d'art. Ce droit est statutaire conformément au Décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art.

Principe :

Lors de votre recrutement en technicien d'art, vous avez été intégré dans une spécialité (il existe 42 spécialités dans le corps des techniciens d'art conformément à Arrêté du 24 septembre 2014 fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art). Après votre titularisation, vous pouvez demander à changer de spécialité, sans durée d'ancienneté minimale, et plusieurs fois au cours de votre carrière. En préalable et afin de conforter votre demande, vous pouvez demander un stage d'initiation dans le cadre de la formation professionnelle et continue.

Comment procéder :

Première étape :

Après avoir choisi la spécialité, il faut adresser un courrier auprès du président ou de la présidente de la commission administrative et paritaire à l'égard du corps des techniciens d'art, sous couvert de la voie hiérarchique. Vous indiquerez votre nom et prénom, votre spécialité, votre affectation et l'objet de votre demande en la motivant. Cette lettre sera remise à votre responsable hiérarchique direct, qui la fera suivre à son destinataire final via la voie hiérarchique. Il est vivement recommandé d'en faire une copie pour le service du personnel (ou RH) de votre établissement d'origine, une autre copie envoyée directement auprès du président ou de la présidente de la commission administrative et paritaire à l'égard du corps des techniciens d'art, et une à un représentant CGT pour le suivi.

Deuxième étape :

Le bureau de gestion du ministère vous convoquera en présence de l'expert et du maître de stage désigné, afin de déterminer votre motivation, un cursus, et une durée de stage qui sera comprise entre deux mois et une année. Ce stage pratique peut être complété par un cycle d'enseignement professionnel d'une durée qui ne peut excéder dix mois. Le stage peut se faire dans différents services ou établissements du ministère.

Troisième étape :

Cette demande est présentée en séance de la commission administrative et paritaire à l'égard du corps des techniciens d'art. Elle sera soumise à validation, ce qui permettra de débuter officiellement le stage.

Quatrième étape :

Vous débutez votre stage dans la nouvelle spécialité, qui fera l'objet de rapport d'étape et final qui évalueront votre capacité d'adaptation à ce nouveau métier.

Cinquième étape :

Le rapport final sera présenté en séance de la commission administrative et paritaire à l'égard du corps des techniciens d'art pour deuxième avis (validation).

Sixième étape :

Vous devez postuler, sous couvert de la voie hiérarchique, sur un Avis de Vacance de Poste afin de valider définitivement le changement de spécialité (AVP sur la bourse interministérielle de l'emploi « BIEP »). Cette demande d'affectation sera soumise à la commission administrative et paritaire à l'égard du corps des techniciens d'art. Si votre mutation est validée, vous serez intégré dans votre nouvelle spécialité. Attention, si vous ne trouvez pas de poste sous trois ans, vous perdez le bénéfice du changement de spécialité. Nous conseillons de vous renseigner sur la vacance de poste avant d'entamer votre démarche initiale. Il serait dommage de perdre le bénéfice en raison d'indisponibilité de poste.

Vos représentants CGT à la CAP des techniciens d'art restent à votre disposition pour tout échange et complément d'information.

Classe normale

TITULAIRES

Aurélie MONGEOT GOBELINS 01 40 15 51 70 aurelie.mongeot@culture.gouv.fr
Lucie GAILLOT BNF 01 53 79 89 50 lucie.gaillot@bnf.fr

SUPPLÉANTS

Victor ALMEIDA- ALVES LOUVRE victor.almeida-alves@louvre.fr
Camille KOCH SEVRES camille.koch@sevresciteceramique.fr

Classe supérieure

TITULAIRES

Karim COURCELLES LOUVRE 01 40 20 53 94 karim.courcelles@louvre.fr
Audrey CREVEAU MOBILIER 01 44 08 52 65 audrey.creveau@culture.gouv.fr

SUPPLÉANTS

Catherine GENTILHOMME GOBELINS 01 44 08 53 69 catherine.gentilhomme@culture.gouv.fr
Jean-Marc BAUDET SEVRES 01 46 29 22 00 jean-marc.baudet@culture.gouv.fr

Classe exceptionnelle

TITULAIRE Thierry CHOQUET LOUVRE 01 40 20 53 94 thierry.choquet@free.fr
SUPPLÉANT Sébastien NEE LOUVRE 01 40 20 53 94 sebastien.nee@louvre.fr

A bientôt, la délégation CGT métiers d'art.